

Ces deux mille sept-cent-quatre jeudi ontgrus septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de l'Agence Métropolitaine légalement convoqué le 20 septembre 2014, par le Président, a été tenu en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de l'Agence, sous la présidence de Catherine GUERIN, Président.

Bernard TONLATY, 1^{er} Vice-Président, chargé au service de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

[illegible]

Aliment assuel représenté par un suppléant
M. Alexandre PÉLÉRIER est représenté par Mme Caroline MICHÉL

donneurs inscrits sans délégation de pouvoirs:

- M. Gaston CHAMBERLAND donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
- Mme Marie-Josée TARDIF donne pouvoirs à M. Max Thériault
- Mme Marie-Éveline Gauthier donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAFRANÇOIS
- M. Daniel LEBLANC donne pouvoirs à M. Jean-François GAGNON
- M. Vincent JARVIS donne pouvoirs à Mme Armande JOLIN
- M. Jean-Denis Gauthier donne pouvoirs à Mme Émile MARTELLO
- Mme Marie-Claude BOUDIN donne pouvoirs à M. Pierre-André JACOT
- M. Vincent GAGNON donne pouvoirs à M. Jean-François GAGNON
- Mme Isabelle WILSON donne pouvoirs à Mme Sara GAGNON
- Mme Nathalie WELLS donne pouvoirs à Mme Sarah TROUSNIEU
- Mme Nathalie WELLS donne pouvoirs à M. James TARDIF
- Michelle LEBLANC donne pouvoirs à M. Jean-François GAGNON (COMBUSTION)
- Mme Nadine DEVIOT donne pouvoirs à Mme Sylvie ROBERT
- Mme Geneviève ZATTA donne pouvoirs à M. André Gauthier (COMBUSTION)

Présenter la teneur de l'élaboration du Règlement local de publicité Intercommunal et définir des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Prescription de l'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal et définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Délégation du 26 septembre 2024



21_1.pdf
(.pdf, 229,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**